



Projet de renforcement et construction des alimentations en Énergie Électrique

Date D'approbation :

22/06/2011

Région :

Maritime

Préfecture :

Golfe

Type :

Prêt

Montant :

20 Mds



Le projet a pour objet la construction d'une ligne 161 KV longue d'environ 140 km reliant les villes de Lomé et Atakpamé, de 302 km de lignes Moyenne Tension (MT) 33 kV et 20 KV et de 45 km de lignes Basse Tension (BT) pour le raccordement de localités importantes au réseau électrique national.

Le cout hors taxes du projet s'élève à 26 975 MFCFA et est financé comme suit : i) FDE : 20 000 MFCFA ; ii) BOAD : 4 560 MFCFA ; iii) CEB : 800 MFCFA ; et iv) CEET : 1 615 MFCFA.

L'Accord de prêt FDE signé le 1er septembre 2011 et entré en vigueur le 26 décembre 2011. La Date Limite de Mobilisation (DLM) des ressources du prêt initialement fixée au 25 décembre 2015, a été prorogée une première fois au 24 juin 2019, puis une seconde fois au 31 décembre 2021, respectivement par fax du 28 décembre 2015 et du 1er octobre 2019.

S'agissant du Prêt BOAD, le Contrat de Prêt n° 2012058/PR TG 2012 36 00 a été signé avec la CEB le 28 décembre 2012 et est entré en vigueur le même jour.

Le projet comprend le volet transport confié à la CEB et le volet distribution confié à la CEET. Le prêt FDE est rétrocédé à la CEET pour un montant de 5 000 MFCFA,

pour l'exécution du volet distribution et à la CEB pour un montant de 15 000 MFCFA, en vue de l'exécution du volet transport.

La BOAD a marqué son accord sur les marchés relatifs aux études techniques détaillées pour 296 MFCFA et d'impact environnemental et social (IES) pour 140 MFCFA du volet transport du projet qui porte sur la construction de la ligne haute tension 161Kv Lomé - Atakpamé et d'un poste à Notsè ainsi que l'extension des postes de transformation de Davié et d'Atakpamé. Le prêt FDE a financé lesdits marchés à hauteur de 410 MFCFA. Le Comité des donateurs (CD) du FDE a approuvé l'annulation du montant de 14 183 MFCFA, correspondant aux marchés non signés sur ce volet et sa réaffectation au financement du projet d'électrification rurale décentralisée de 62 localités dans les 5 régions par système solaire photovoltaïque au Togo.

Le volet « transport » ayant été annulé, la CEB a sollicité l'annulation du prêt n° 2012058/PR TG 2012 36 00 de la BOAD par lettre du 09 octobre 2019, étant donné sa liaison avec ce volet. A cette date, le prêt est annulé.

Le volet « distribution » du projet qui porte sur (i) la construction de lignes interurbaines MT, de la liaison directe entre les postes Lomé A et Lomé Siège par deux lignes de 20 kV et (ii) les travaux de réhabilitation dans lesdits postes ainsi que l'extension des réseaux BT dans les localités concernées sont en cours d'exécution.

Par lettres n° 130/DEP/DG/CEET/2016 et 131/DEP/DG/CEET/2016 du 13 septembre 2016, la CEET a adressé à l'entreprise EBIT, attributaire du lot 1, un avis de résiliation dudit marché et d'appel à la restitution de la garantie d'avance de démarrage n° 6608/CAUT/DR/14. La restitution de la garantie a été faite par Orabank-Togo à hauteur de l'avance de démarrage. Par lettre du 05 novembre 2019, la CEET a informé la Banque que le montant de 266 344 549 FCFA, correspondant à l'avance de démarrage restituée, est disponible dans sa trésorerie.

Par fax du 24 mars 2017, la Banque a marqué son ANO sur la proposition de réattribution du marché dudit lot à l'entreprise CH 2000, pour un montant HT de 1 430 2014 100 FCFA et un délai d'exécution de 12 mois. Ce montant est financé entièrement sur les ressources du prêt FDE (volet distribution d'énergie confié à la CEET).

Une économie d'environ 2 000 MFCFA a été dégagée suite à l'appel d'offres du volet distribution. Ce qui a permis la signature d'avenants n°1 à chacun des marchés des lots 1 à 3 ci-dessus cités et attribués respectivement aux entreprises EBIT, SIMEEEL et GTECOM. Ces avenants portent sur les travaux supplémentaires d'électrification rurale de 14 localités. L'avenant de l'entreprise EBIT a été annulé et celui de GTECOM a été résilié après le paiement de l'avance de démarrage d'un montant de 109 934 400 FCFA.

A cette date, le prêt FDE de 5 000 MFCFA, rétrocédé à la CEET, a été engagé à hauteur de 5 146 MFCFA, soit un taux d'engagement de 102,92%. Il a été décaissé un montant de 4 897 MFCFA, soit un taux de décaissement de 97,94%. Il convient de noter que sur le montant engagé, la somme de 376 278 949 FCFA correspondant aux avances de démarrage a été payée par la Banque sur le marché résilié du lot 1 de la société EBIT et l'avenant résilié du lot 3 de GTECOM ; sur cette somme, un montant de 266 344 549 FCFA a été récupérée par la CEET et est disponible dans sa trésorerie. Par fax du 29 mai 2020, la Banque a communiqué à la CEET les coordonnées du compte de dépôt de la BOAD dans les livres de la BCEAO-Lomé, devant recevoir le

fonds de l'avance de démarrage disponible à leur trésorerie, d'un montant de 266 344 549 Franc FCFA, récupéré à l'issue de la résiliation du marché de l'entreprises EBIT.

La Banque est en attente du versement de l'avance de démarrage disponible à niveau de la trésorerie de la CEET, d'un montant de 266 344 549 Franc FCFA afin de pouvoir équilibrer les engagements par rapport au montant de prêt et conséquemment d'instruire la requête de la CEET.